

CPB DU 28 JANVIER 2020

L'ANNÉE VA ÊTRE CHARGÉE...

Étaient à l'ordre du jour de la dernière Commission Paritaire de Branche (CPB) l'étude de l'agenda social 2020-2022 fixant le calendrier prévisionnel des négociations à venir, puis l'étude de la proposition d'accord formation professionnelle rédigée de concert par les quatre organisations syndicales représentatives à la branche (*cf. compte-rendu de la CPB du 13 novembre 2019*). D'un point à l'autre, on peut dire que l'année 2020 va être riche en termes d'échanges !

UN TRIENNAT DÉCISIF POUR L'AVENIR DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

Ordonnances MACRON, Loi dite « *avenir professionnel* », projet de réforme des retraites, Loi Climat... Chahuté depuis un certain temps par les vagues législatives, le navire IEG n'a pas fini de tanguer et doit impérativement se renforcer pour être à l'image de la devise de la Capitale : fluctuat nec mergitur¹.

Dès lors, les employeurs et les représentants du personnel ont acté l'ouverture de négociations portant sur l'articulation du dialogue social à la branche et dans les entreprises, la classification et la rémunération, ainsi que sur la mobilité. FO a rappelé l'importance de la loyauté et de la transparence et dans ce cadre, a **invité les employeurs à fournir toute l'information nécessaire à nourrir un débat éclairé et dépassionné : faute de quoi nous ne saurions rester autour de la table.**

Nous avons également indiqué l'importance de parvenir à des accords ambitieux, en vue de bâtir une branche solide et capable d'œuvrer pour la défense des intérêts des agents et des entreprises des IEG. **L'avenir proche nous dira si nous avons été entendus...**

ACCORD FORMATION : EXPOSÉ DES MOTIFS ET RECUEIL DES DOLÉANCES...

Du fait des élections et d'une actualité sociale de fin d'année passablement chargée, les fédérations syndicales avaient pris du retard dans la rédaction de leur proposition d'accord et n'avaient pu livrer leur copie que le 9 janvier dernier : ce qui n'a laissé que peu de temps aux employeurs pour étudier la proposition.

La Commission n'a donc pas été le lieu d'une poursuite de négociation à proprement parler, mais elle a été l'occasion pour les employeurs de poser toute question utile à la bonne compréhension des intentions et revendications des organisations syndicales. Considérant que la date de la prochaine CPB risquait d'être un peu courte pour leur permettre de soumettre le texte à concertation, il a été décidé de planifier une CPB extraordinaire spécialement dédiée à la négociation de l'Accord formation le 30 mars prochain.

Ledit accord devrait être le premier mis à signature cette année : FO a le souhait que les employeurs expriment dès lors leur volonté de bâtir avec nous la branche que vous méritez !

Prochaine CPB le 5 mars 2020

¹ « Il est battu par les flots, mais ne sombre pas ».